

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASINEXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:**M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maité GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**,**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), **Adjoint**,M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maité GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.**ÉTAIENT ABSENTS :**M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.**ÉTAIENT EXCUSES :**Mme Pierrette ESQUIEU, M. Daniel CALVI, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

23 – 18 juin 2020

**23. Subvention aux associations – domaine personnel 2020**

*Rapporteur : Mme GARRIGUES.*

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la commission des Finances du 3 juin 2020,

**Considérant** les demandes respectives de chaque association,

**Considérant** la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

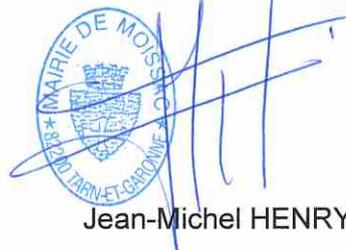
**APPROUVE** les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2019	Montant 2020
<b>ASSOCIATIONS PERSONNEL</b>		
ADP2M AMICALE DU PERSO MAIRIE	15 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

Pour copie conforme

Moissac le 19 juin 2020

Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Moissac, with a handwritten signature in blue ink over it. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and '1901 TARN-ET-GARONNE'. The signature is a stylized, cursive script.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :